

Commission technique Gym filles

« Secteur Bourguignon »

Championnat régional individuel Cat 2 - REGLEMENT

Règlement pour la saison 2017/2018 du championnat individuel Cat 2 du « Secteur Bourguignon » ouvert à toutes les associations du comité régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Règlement conforme au programme FSCF 2017/2018 concernant la catégorie 2.

Les valeurs des éléments et les critères de notation sont définis dans le Code FIG 2017-2020 et le Code Catégorie 2 édité par la FSCF Edition 2017.

Aménagement de ce règlement au « secteur Bourguignon » :

- La catégorie 2 est réservée à des filles qui débutent en libre ou qui n'ont participé qu'au 1er Tour des Coupes sans avoir été qualifiées plus loin dans la compétition.

(Si le justificatif d'étoile n'est pas demandé, la gymnaste doit néanmoins avoir un niveau minimum 4^{ème}, voire 5^{ème} étoile).

Notation et Exécution :

- Saut : pour toutes les catégories d'âges : 2 sauts identiques ou différents.
- Barres, Poutre et Sol : la composition des mouvements est libre.
- Se référer aux feuilles de notation.

Il y a 4 Classements en Catégorie 2 :

- BENJAMINES
- MINIMES
- CADETTES
- JUNIORS / SENIORS (en fonction du nombre d'inscrites, cette catégorie pourra être coupée en deux).

Pour la saison 2017/2018 cette compétition est fixée au **samedi 12 mai 2018** et se déroulera à Chalon/Saône au gymnase des Charreaux.

Comité régional FSCF
Bourgogne-Franche-Comté

20 Rue Mégevand – 25041 Besançon Cedex
03 81 25 28 12 | comite-regional@fscf-bfc.fr

www.fscf-bfc.fr

Bernard GOUGES : Responsable des
compétitions du « Secteur Bourguignon »

07 85 35 57 07 – bernard.gouges@wanadoo.fr

Consignes, droits d'engagement et récompenses :

Consignes : Les feuilles d'engagement vous parviendront par Nicole BAZAUD.

- Elles seront à renvoyer pour l'inscription des gyms à :
 - Bernard GOUGES, chargé de la préparation des horaires et à
 - Anne Marie DENIZOT, chargée de la préparation du secrétariat avec les droits d'engagement (ou remis au plus tard le jour de la compétition, sur la base des gyms inscrites)
 - avec copie au club organisateur.
- Chaque club doit présenter **1 juge par tranche de 4 gyms avec au minimum 1 juge de niveau requis (JL) ou en cours de formation pour pouvoir s'inscrire (J6)**. Pénalité de **50 €** par juge manquant.
 - Les propositions de juges seront à faire au président du jury qui sera précisé sur la fiche d'inscription.

Les horaires vous seront alors communiqués par Bernard GOUGES et la composition du jury par le Président du jury. Les délais de transmission de ces documents dépendront de vos réponses aux inscriptions (gyms et juges) dans les délais demandés.

Droits engagement : Il est fixé à 3 € par gym, le règlement est à établir à l'ordre du Comité Régional BFC. Le comité régional reverse 1.50 €/gym au club organisateur qui prend en charge les juges.

Récompenses : 1 médaille aux gyms des différents podiums (1/3 à la charge du club organisateur et 2/3 à la charge du comité régional, c'est le club organisateur qui fait l'achat).

Rappel :

- Le contrôle des licences aura lieu sur le plateau à l'appel des gymnastes.
- Isabelle THOMAS, Olivier DESVIGNES ou Virginie MILLET sont président du jury, Bernard GOUGES est chef de plateau et Anne-Marie DENIZOT est responsable du secrétariat.
- Le secrétariat sera assuré par Anne Marie DENIZOT + 1 personne du club organisateur ou autre.